

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2020

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 30 juin 2020 à 20 heures 30.

Présents :

Mmes Isabelle AUMAR, Karine BEBERT, Laure BRICHET VIVIAN, Mrs Didier CAMPILLO, Fabrice COTTET, Christian DAVAT, Jean-Philip FRAIX-BURNET, Mme, Bernadette GUEYRAUD, Mr Guillaume MORAND et Mme Cécile TRAHAND.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

Absent : Pascal CLERT, excusé

Secrétariat de séance :

La secrétaire de séance est désignée en la personne de Laure BRICHET VIVIAN.

Validation des procès-verbaux des séances du 29 mai et 09 juin 2020 :

Madame le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant les procès-verbaux de ces séances.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du 29 mai et 09 juin 2020.

1° ARRETE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT SUR LE PARKING DE GRESON (Départs randonnées Mariet - Creux de Lachat):

Suite à la forte fréquentation du massif des Bauges et notamment du site du Mariet à la sortie du confinement, de nombreuses nuisances ont été constatées et des problèmes de stationnement se sont avérés sur le parking de GRESON. La commune a souhaité réagir en limitant le stationnement sur celui-ci et en interdisant le stationnement sur la voie communale en aval du parking.

Pierre PACCARD (PNR du massif des Bauges) a accompagné la commune sur ce travail notamment au niveau des aspects règlementaires.

Cet arrêté devrait reprendre les points suivants :

- ✚ le parking sera limité à 70 places,
- ✚ le stationnement est interdit en aval du parking,
- ✚ le stationnement sera fait « en épi »
- ✚ il y aura 2 places handicapées,
- ✚ une matérialisation sera faite à l'entrée du parking,
- ✚ le stationnement des campings cars sera limité à 48 heures.

Le conseil municipal donne un avis favorable sur cet arrêté qui sera pris par Madame le Maire.

La commission agriculture, forêt, tourisme est chargée de l'étude de la matérialisation de cet arrêté.

2° PRESENTATION DU BUDGET 2020 :

Madame le Maire expose au conseil municipal et notamment au nouveaux élus-es les principales règles budgétaires d'une collectivité ainsi que le budget 2020 voté par le précédent conseil municipal.

Concernant la section de fonctionnement elle est identique à celle présentée chaque année.

Pour les investissements 2020 l'opération la plus importante est celle de l'aménagement de l'accueil PMR de la mairie au rez-de chaussée du bâtiment.

En 2019 les travaux de la Cure et de la salle multi-activités ont été financés uniquement par de l'autofinancement et des subventions puisque l'emprunt inscrit en 2019 n'a pas été réalisé.

3° PRESENTATION DU PROJET « ACCUEIL PMR MAIRIE » : l'appel d'offre va être prochainement en ligne. La date limite de dépôt des offres sera fixée au 27 juillet 2020, 12 heures. L'ouverture des plis aura lieu, quant à elle, en septembre pour un démarrage des travaux à l'automne 2020.

4° QUESTIONS DIVERSES :

- ✚ Travaux bâtiment Chef-Lieu : afin de pouvoir régler le solde des travaux à l'entreprise A tous carreaux, il convient de prendre une décision modificative d'un montant de 300 €.
- ✚ Etude multi usages Chemin du Mariet : dans le cadre de la démarche « étude et animation pour la recherche de solutions concernant le multi usages du Chemin du Mariet », une première rencontre a eu lieu avec Monsieur Guillaume Richelot de la Société ARCOOP et la commission agriculture, forêt, tourisme. Monsieur Richelot a précisé que cette démarche devait être une démarche participative qui devait aboutir à la proposition de solutions acceptables par tous et émanant des utilisateurs. Dans ce cadre il va rédiger un questionnaire à destination des habitants d'Arith et un questionnaire pour les personnes qui utilisent le site du Mariet notamment dans le cadre de loisirs. Un comité de pilotage comprenant les différents utilisateurs se réunira début septembre.
- ✚ Suite à la sur fréquentation touristique post confinement et aux diverses incivilités sur le site du Mariet, le PNR du massif des Bauges mettra sur certaines journées un accompagnateur en montagne à disposition et il aura en charge de faire de la pédagogie à l'environnement et notamment de préciser les fonctions de travail (agricoles et forestiers) sur ce site.
- ✚ Fleurissement :
 - Fabrice COTTET et Bernadette GUEYRAUD, en charge du fleurissement, proposent de planter, en lieu et place des thuyas existants, un liquidambar sur la partie gauche du terrain devant l'église, un sureau noir sur la partie droite, des rosiers de chaque côté des escaliers contre le mur de l'église et des plantes vivaces devant le monument aux morts.
Les arbres actuels seraient arrachés et les nouveaux plantés par les élus et l'agent technique.
 - Projet Noël : Ils proposent de mettre en place 3 sapins sur la gauche du terrain avec une boîte aux lettres du Père Noël au centre.
- ✚ Projet conteneurisation : les travaux devraient démarrés courant de la deuxième quinzaine de septembre pour une durée d'environ trois mois.
La commission des travaux doit trouver un emplacement provisoire, qui doit être validé par les services de Grand Chambéry, pour la pose des conteneurs pendant la période des travaux. Plusieurs emplacements sont envisagés. Les membres de la commission rencontreront les différents propriétaires, soit pour une implantation provisoire sur leur terrain soit pour l'utilisation de leur chemin.
Une réunion publique devrait avoir lieu, mais au vu de la crise sanitaire cela ne sera sans doute pas possible. Une réunion par visioconférence sera peut être organisée.
- ✚ Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) : nous avons reçu une DIA suite à la vente de la maison de Madame Mauvenu. Dans le PLUi, figure un emplacement réservé sur une parcelle appartenant à Madame Mauvenu le long du chemin rural de la croix (chemin allant de Bourchigny à Montagny et passant derrière le local communal) pour un éventuel élargissement de ce chemin.
La commission urbanisme se rendra sur place jeudi 02 juillet afin de se rendre compte de la pertinence d'utiliser ce droit de préemption.
- ✚ Nous venons d'avoir l'information, de la part des spéléologues, que l'accès à la grotte Fitoja s'est effondré. Des panneaux ont été mis en place.
- ✚ Restauration scolaire 2020/2021 : Didier CAMPILLO doit contacter les Astérides pour la fourniture des repas.

- ✚ Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : une des personnes proposées par le conseil municipal lors de sa séance du 09 juin 2020 ne remplissait pas les conditions nécessaires afin de pouvoir être commissaire au sein de la CCID. Le conseil municipal propose Monsieur Laurent LAMOTTE pour finaliser la liste des vingt-quatre commissaires à proposer au Directeur Départemental des Finances Publiques.
- ✚ Jeudi 09 juillet 2020, aura lieu le conseil communautaire pour l'installation des 82 conseillers communautaires et l'élection du président de Grand Chambéry.
- ✚ La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 16 juillet 2020 à 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire,
Cécile TRAHAND

